

COMPTE- RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2011

Sous la présidence de Madame le Maire, Chantal ROYER.

Présents :

Mesdames BARBIER M., FRUALDO A., QUIVIGER G.,
Messieurs HUGOT D., JOVIGNOT P., GOUSSARD D., LEFEVRE F.,
THOUVEREY P., MONNAUX H, CAUSSARD J.P, TISSIER A.,
RAVON H.

Absents excusés :

Madame PIATTI G. (pouvoir à M^{me} C. ROYER)
Monsieur MATHIEU C. (pouvoir à M H. MONNAUX)

Absents : Madame G. PIATTI, Monsieur C. MATHIEU

Secrétaire de séance : Madame Annie FRUALDO.

Schéma départemental de coopération intercommunale :

Suite à la réunion des Maires et Adjointes du Canton de Ligny-le-Châtel et la rencontre des Maires des Cantons de Chablis et Ligny-le-Châtel, le Conseil à l'unanimité :

- émet un avis défavorable aux différents découpages et hypothèses prévus dans ce projet de réforme.
- émet un avis favorable pour l'entrée de la commune de CARISEY dans la CCVS.

Adoption du règlement d'assainissement :

A l'unanimité, le conseil adopte le règlement d'assainissement collectif. Il sera consultable au secrétariat de la mairie et sur le site internet de la commune.

Personnel pour la cantine scolaire :

Madame Le Maire va recevoir des candidates au poste de cantinière qui va se libérer suite à un départ en retraite. L'embauche d'un nouveau personnel se fera après une période d'essai.

Adoption du nouveau règlement de location des salles des fêtes :

Suite à des problèmes divers rencontrés lors des différentes locations, le Conseil décide de mettre en place une nouvelle réglementation à partir du 1^{er} juillet 2011.

A partir du 1 janvier 2012, les tarifs de location des trois salles des fêtes de la Commune seront les suivants :

- une caution de 300 euros est exigée au moment de la location,

- une caution de 300 euros pour le bruit sera instituée pour garantir le calme du voisinage.

Un courrier sera envoyé à toutes les associations utilisatrices des salles des fêtes pour fixer les conditions de réservation et de désistement.

Ouverture du secrétariat de mairie :

Le Conseil décide de laisser fermer le secrétariat de mairie les lundis et jeudis après-midi et samedis matin avec la possibilité de rendez-vous le samedi matin avec Madame le Maire.

Stationnement de camions au lotissement Galifranc :

Afin de solutionner le problème récurrent de stationnement gênant de camions au lotissement Galifranc, le Conseil approuve la décision de Madame le Maire de prendre un arrêté interdisant le stationnement de ces véhicules. Des panneaux d'interdiction seront posés.

Préparation des festivités du 14 juillet :

- Retraite au flambeau le soir du 13 juillet (départ 22h30 devant la mairie)
- Feux d'artifice à la Noue-Marrou
- Bal populaire avec orchestre
- Vin d'honneur le 14 juillet 2011 à partir de 12h00 à Ligny-le-Châtel (place de la Mairie) et à la salle des fêtes de Lordonnois.

Bail à renouveler à Monsieur Claude BEAU :

Le Conseil Municipal décide de renouveler le bail de Monsieur Claude BEAU pour une durée de 9 ans, parcelles d'une superficie totale de 6ha04a72ca.

Groupe scolaire :

Madame le Maire a présenté le projet établi par Monsieur Yves BOTTE, Architecte, pour permettre à la Commune de solliciter les différentes subventions relatives à ce projet.

Séance levée à 23h30

Le Maire,
Chantal ROYER.